

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

L'apothéose de la mécanique. — La cheminée monumentale de l'Exposition. — La céramique nouvelle. — Une cheminée d'un galbe de 203.000 francs. — Les chevaux électriques. — Une brochette de serins. — Les bœufs non électriques.

L'Exposition de 1900 sera surtout, sans doute, dans ce siècle industriel, l'exposition des machines et de l'électricité; déjà lors de l'exposition précédente, il y avait deux clous industriels, si l'on peut s'exprimer ainsi: la tour Eiffel et le Palais des Machines. Il semble que dans l'ère actuelle les expositions doivent se transformer de plus en plus en des sortes d'usines gigantesques, en une apothéose presque exclusive de la mécanique.

Le service électrique de l'Exposition de Chicago comportait une puissance de 25.000 chevaux-vapeur; cette puissance était répartie entre plusieurs stations électriques, mais celles-ci étaient desservies par une usine mécanique commune comprenant quarante-sept chaudières alimentées au pétrole, les moteurs à vapeur et les pompes d'alimentation.

Les générateurs de vapeur destinés à alimenter les moteurs de l'Exposition de 1900 exigeront deux cheminées de 70 à 80 mètres de hauteur et les diamètres intérieurs seront de 4^m50 au sommet et de 12 mètres à la base.

Il existe évidemment des cheminées plus colossales, mais celles-ci seront remarquables par leur aspect architectural et ornemental. On conçoit en effet que des cheminées d'exposition, destinées à figurer dans un décor plus ou moins féérique, ne peuvent pas être absolument construites comme une cheminée d'usine.

Le projet a donc été mis au concours et, chose plutôt inattendue, le sujet pourtant bien prosaïque a su exciter l'imagination des concurrents et leur inspirer des idées sinon toujours heureuses, du moins originales et intéressantes.

L'un a songé à transformer en éjecteur de fumée la colonne de la Bastille; comme celle-ci est, si je ne me trompe, surmontée d'une Gloire, c'était une allégorie assez réussie pour rappeler que la gloire n'est que fumée.

D'autres ont exploité le style égyptien et le gothique sous l'aspect de colonnes qui auraient plus avantageusement figuré dans une cathédrale ou dans le temple de Memphis.

La palme est échuë à MM. Nicou et Demarigny qui ont su conserver à leur œuvre le caractère industriel indispensable à ce genre de construction, tout en lui donnant un cachet artistique et monumental que l'on n'est pas habitué à rencontrer dans de tels ouvrages, mais qui répond parfaitement à la destination spéciale de l'œuvre mise au concours.

Le piédestal, de 12 mètres de diamètre intérieur à la base, est entouré de douze pilastres légèrement en saillie, réunis par des arcades supportant une couronne de consoles, reliées entre elles par de petits arceaux en briques.

Le fût qui surmonte le piédestal présente une ornementation très importante à la base et au sommet, et les motifs de décoration ressortent d'autant plus avantageusement que la partie moyenne du fût est lisse et complètement dépourvue d'ornements. Cette circonstance très heureuse dégage la colonne dans la partie la plus aérienne et lui donne un aspect de légèreté du plus heureux effet.

Le fût semble émerger d'une couronne de feuilles d'acanthé dans lesquelles il est serti à la base et qui, vu leur hauteur de 20 mètres au-dessus du sol, ont elles-mêmes une hauteur de 2 mètres. Puis sur 5 mètres de hauteur le fût est orné de losanges formés de bandes de briques de couleurs variées mates ou émaillées qui se détachent nettement sur le parement en briques blanches formant la structure générale de l'ouvrage.

Au-dessus sont placés les motifs de décoration les plus importants qui consistent en quatre cartouches représentant l'Industrie, le Commerce, l'Agriculture et les Arts.

Ces écussons enrichis et égayés d'émaux en couleur ne sont formés ni de staff ni de céramique ordinaire; ce sont les nouveaux produits dus aux procédés de M. Siéver, à qui l'on a donné le nom de céramique nouvelle.

Ces céramiques, par leur fabrication, rappellent un peu le système de construction en béton armé; elles sont, en effet, pourvues d'une ossature métallique, qui est constituée par une toile de fil de fer recouverte de la pâte siliceuse qui constitue la matière plastique destinée à recevoir les motifs de décoration et les émaux colorés.

Cette pâte est composée de silice, de sable, de kaolin, de spath fluor et d'alcalis servant de fondants. La toile est plongée une première fois dans la pâte et soumise à la cuisson de manière à former une plaque rigide de 3 millimètres d'épaisseur environ. On procède alors à la décoration à l'aide de couleurs analogues à celles employées dans la céramique ordinaire et l'on recuit de nouveau dans des fours à moufle. La plaque peut auparavant recevoir une couche d'émail ou conserver le ton mat de la pâte céramique, ce qui permet d'obtenir l'effet artistique voulu, suivant les cas.

Le procédé qui consiste à employer une ossature métallique présente surtout de grands avantages quand il s'agit d'exécuter des motifs en ronde bosse. La grande malléabilité de la toile permet de la gaufrer et de la mettre sur forme à la main et, ainsi préparée, de la recouvrir de pâte par trempage ou par le moyen de brosses, pour être modelée enfin suivant les motifs les plus variés.

Grâce à l'ossature métallique qui donne aux objets une grande rigidité, on peut établir facilement des pièces de 3 mètres de long sur 2 mètres de large, relativement légères et à l'épreuve de la rupture.

L'art décoratif se trouve ainsi enrichi d'un nouveau produit, et le verbe employé ici est d'autant plus justifié que ce procédé permet de réaliser une économie de 50 0/0 sur les autres procédés d'égale valeur artistique.

On a vu le parti que MM. Nicou et Demarigny ont su tirer de ce nouveau produit pour la décoration de leur cheminée monumentale; ajoutons que le chapiteau est décoré par une quadruple couronne de cabochons, de fleurs montées sur leurs tiges et autres motifs décorant la corniche et la frise, empruntés aux produits de la céramique nouvelle.

Une si belle cheminée ne pouvait laisser voiler ses beautés sous les ténèbres de la nuit; aussi doit-elle être pourvue d'un système d'illumination perfectionné qui, toutefois, n'a pas encore été suffisamment étudié.

Voilà un clou qui, pour n'avoir pas les dimensions de cet autre clou déjà rouillé, la fameuse tour Eiffel, projettera certainement une ombre défavorable sur son devancier, qui n'a jamais brillé par le côté esthétique. Tout cela ne fait rien, mais il est certain que les Parisiens sont des êtres privilégiés et qu'en province, on ne nous aurait jamais gratifiés de cheminées architecturales d'un pareil galbe, dont le prix n'est pas inférieur à 200.000 francs.

* *

Nul plus que nous n'admire la traction électrique; c'est propre, peu bruyant, quand le wattman laisse sa corne en repos et ça marche avec une sage lenteur qui serait des plus rassurantes pour la sécurité des habitants, s'il ne se produisait pas, malgré tout, de déplorables accidents, plutôt graves et nombreux.

Ceci dit, on ne voit pas très bien aujourd'hui ce que le public a gagné au remplacement des chevaux vivants par les chevaux électriques.

Il est incontestable que, somme toute, par suite des défauts accidentels qui se produisent, soit à l'usine, soit sur les lignes de trolley ou souterraines, le service est moins régulier qu'autrefois.

C'est parfait d'augmenter le nombre des voitures et de multiplier les départs en principe, mais il arrive en pratique que les interruptions fréquentes du service rendent ces avantages illusoire.

La ligne jaune, Vaise-place du Pont, se distingue plus particulièrement par ces irrégularités excessives. L'autre dimanche, le service était interrompu pendant plusieurs heures; jeudi, le même fait se reproduisait, et l'on voyait sur la place des Cordeliers les dites voitures jaunes entassées à la queue-leu-leu comme une brochette de serins sur le gril.

Il y a évidemment là un défaut d'organisation électrique auquel on doit pouvoir remédier si l'on ne veut pas enlever à la traction actuelle tous les avantages qu'on en pourrait attendre.

A part ces accidents qui rentrent dans la catégorie des faits exceptionnels, bien qu'ils se renouvellent beaucoup trop souvent, c'est avec raison que les voyageurs se plaignent du peu de régularité dans l'intervalle des voitures. Il arrive constamment que l'on voit filer deux ou trois véhicules dans le même sens, le mauvais toujours bien entendu, ou celui qui n'est pas vrai, comme disent les Parisiens, alors que vous attendez vainement celui qui doit venir dans votre direction.

Il conviendrait aussi que les cochers et wattmen veuillent bien jeter un regard sur les voyageurs qui attendent au pied des poteaux portant l'inscription « arrêt facultatif », afin que l'on sache, une bonne fois, si la faculté de faire arrêter est pour le wattman ou pour le voyageur.

Ces réformes faites, tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes du trolley, et l'on arrivera peut-être à ne plus regretter les temps antiques où :

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.

DARYMON.

L'AMÉLIORATION DU QUARTIER SAINT-JEAN

De tous les programmes de transformation des vieux quartiers de la ville, celui concernant l'agglomération de Saint-Jean est le seul qui n'ait pas encore été étudié sérieusement.

Nous croyons même qu'aucun projet n'a été élaboré depuis de

longues années et que l'Administration ne s'est jamais beaucoup préoccupée de l'assainissement de cette partie d'outre Saône qui en a pourtant le plus grand besoin.

Le quartier Saint-Jean aura toujours assez d'importance, grâce à la Cathédrale, au palais de Justice et à la gare de Saint-Just, pour que son amélioration ne soit pas un luxe inutile. Un remaniement judicieux y ramènerait la vie et, bien bâties, les nouvelles rues recevraient un fort appoint de locataires aisés, aimant le calme et la tranquillité, mais qui ne peuvent se loger aujourd'hui dans ces logis plus ou moins infects, indignes de notre époque.

Nous savons bien que les amateurs de souvenirs de l'ancien temps protestent énergiquement contre toute idée de démolition, mais devons-nous laisser étioiler plusieurs générations de population laborieuse, dans ces ruelles insalubres et sans lumière, sous le vain prétexte de conserver de vieux lambeaux du passé que les soi-disant amateurs ne vont même pas admirer ?

D'ailleurs, tout nouveau tracé laisserait forcément subsister, de place en place, quelques vieilles maisons intéressantes, maisons qui deviendraient plus saines et partant plus habitables lorsqu'elles seraient dégagées par les larges percées à créer.

Il faut, en somme, s'inquiéter avant tout d'assurer la salubrité publique et, autant qu'il sera possible, régénérer au fur et à mesure les vieux quartiers de la ville pour leur procurer en abondance l'air et la lumière qui leur manquent surtout.

Pour l'agglomération de Saint-Jean, la tâche sera relativement facile, aucune expropriation coûteuse n'étant à prévoir et, d'autre part, la situation particulière de ce quartier permettant de prévoir une clientèle suffisante pour les nouveaux immeubles qui seront à construire.

En ce qui concerne le tracé, il faut, tout d'abord, déterminer l'axe de la principale artère qui servira de base à la transformation.

L'axe de cette large percée ne peut se confondre avec l'une des rues existantes, d'abord parce que cela conduirait à démolir tous les immeubles de la rue en cause sans produire aucune amélioration aux voies publiques voisines, et, ensuite, parce que cette nouvelle artère ne réunirait pas directement deux débouchés importants de circulation.

En principe, il faut toujours, dans les transformations de ville, couper en biais les masses à transformer, parce que cela intéresse un grand nombre de rues et donne ainsi le maximum d'amélioration tout en condamnant le minimum possible d'anciens immeubles, puis, parce que cela permet d'établir facilement une communication directe entre les points principaux qu'il est toujours intéressant de joindre. De plus, j'ajouterai que le tracé en biais produit une perspective bien plus satisfaisante que la monotone division en damier.

Dans le cas qui nous occupe, les deux points importants que l'artère principale devrait surtout relier, seraient la place Saint-Jean, qui pourrait être ainsi régularisée, et le débouché ouest du pont de Pierre, à l'intersection de la future rue de 16 mètres du nouveau quartier Saint-Paul.

Vers la place Saint-Jean, cette grande artère aboutirait à la rue Tramassac; les habitants des quartiers Saint-Just, Saint-Irénée et les voyageurs des chemins de fer de l'Ouest-Lyonnais auraient ainsi une large voie directe de dégagement pour la circulation vers la gare Saint-Paul, Vaise, les Terreaux et le centre de Lyon par le pont du Change et, réciproquement, pour les habitants de cette partie de la Ville qui iraient en sens inverse.

Le tracé de cette large voie dégagerait également la façade ouest du palais de Justice; une petite place, qui serait formée de ce côté, se reliait au pont par les rues de la Bombarde et du Palais élargies autour du bâtiment; enfin la place du Petit-Change serait rectifiée.

La partie avoisinant le Petit-Collège, serait améliorée par une percée de biais, partant de l'angle de la rue nouvelle et de la rue du Palais, passant devant le Petit-Collège et aboutissant à la rue Juiverie en dégagant l'arrière du temple protestant.

D'autre part, la rue de la Bombarde élargie serait prolongée en ligne droite jusqu'au Chemin-Neuf; l'ancien tronçon qui aboutit à ce chemin disparaîtrait ainsi, ou bien tout un côté pourrait subsister pour être seulement reconstruit par voie d'alignements successifs.

Enfin, une rue nouvelle serait créée perpendiculairement à la Saône pour relier au quai le Petit-Collège en rectifiant la place du Gouvernement. Cette rue qui serait en face de la rue Grenette, pourrait se joindre ultérieurement à cette dernière par un pont à établir entre les deux rives.

Ainsi que nous l'avons maintes fois préconisé, il serait désirable que toute nouvelle voie principale ait une grande largeur et, d'une manière générale, nous demandions que l'on adoptât au moins 22 ou 25 mètres. Dans le cas qui nous occupe, il ne serait guère possible, en réalité, d'adopter une telle largeur, l'espace disponible étant beaucoup trop restreint entre les quais et la colline de Fourvière.

Mais on peut fort bien donner 18 mètres à cette percée principale et, aux autres rues à créer, des largeurs variant entre 12 et 16 mètres.

Nous pensons publier ultérieurement avec plus de détails un premier avant-projet de transformation du quartier Saint-Jean et, fidèle à notre programme, nous prions nos lecteurs de nous adresser toutes les observations qu'ils jugeront utile de faire valoir.

SINÉD.

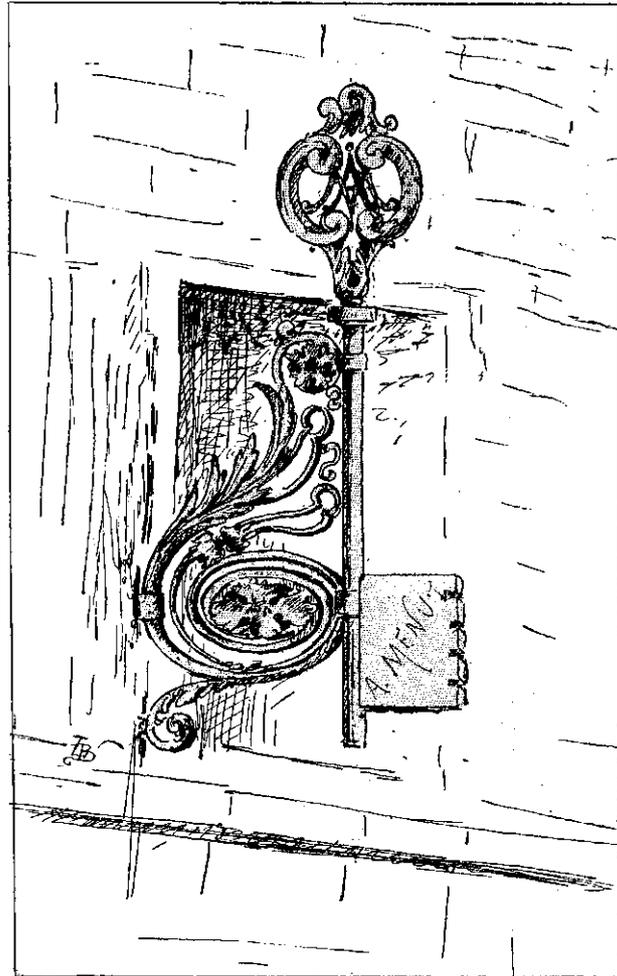
ENSEIGNE EN FER FORGÉ

On fait — trop souvent avec juste raison — à nos rues modernes le reproche de n'avoir aucun caractère et d'être d'une monotonie désespérante. La faute en est d'une part aux propriétaires, dont beaucoup ne recherchent, en faisant construire, qu'un placement rémunérateur; elle est aussi — on l'a maintes fois déjà répété — aux règlements de voirie qui, par une limitation à outrance des saillies, entravent tout essor artistique. C'est un lieu commun de parler du pittoresque des vieilles rues du moyen âge, avec leurs enseignes parlantes qui se balançaient au vent, et rompaient l'uniformité des façades qui n'a fait que s'accroître de nos jours et est devenue si fastidieuse.

La Belgique, depuis quelques années, cherche à réagir contre l'absence d'esthétique des rues; et cependant c'est encore, avec la Hollande et certaines vieilles villes d'Allemagne, un des pays où l'architecture a conservé un caractère national et pittoresque. Il s'est fondé, il y a quelques années, à Bruxelles, une Société en faveur de l'art appliqué à la rue et aux objets d'utilité publique; cette Société a institué des concours, entre autres pour la forme décorative des appareils d'éclairage des voies et places publiques, pour les enseignes, etc. Elle s'est donné pour mission de faire respecter et de conserver ce qui embellit le domaine public, et de combattre l'industrialisme qui l'enlaidit; elle veut pour élever l'esprit, faire pénétrer l'art par ses applications aux objets d'utilité générale; en un mot, elle est le champion de l'art décoratif. En 1897, elle avait, dans une section de l'Exposition de Bruxelles, une foule d'objets dans cet ordre d'idées: la sculpture sur bois, le fer forgé, etc., y tenaient une grande place.

Il y aurait, chez nous, grand intérêt à faire naître un mouvement analogue, en donnant toutes facilités pour qu'il se manifeste. Nous avons, plusieurs fois déjà, reproduit des œuvres d'art décoratif de notre ville qui contribuent à l'embellissement de nos fa-

des et de nos rues. Celle que nous présentons aujourd'hui mérite encore à ce point de vue d'être signalée. C'est une enseigne qui a fait l'objet d'une permission de voirie spéciale: elle est située, rue d'Aguesseau, 19, et a été exécutée par M. Menut, entrepreneur de serrurerie. La console est en fer forgé d'un fort joli travail, avec feuillage relevé au marteau d'un pur style Louis XV; elle supporte une clé en bois avec un anneau, également dans le même style, où se retrouvent enlacées les initiales de l'artiste qui l'a exécutée.



ENSEIGNE AVEC CONSOLE EN FER FORGÉ

On ne saurait trop féliciter M. Menut d'avoir appliqué à l'ornementation extérieure un art difficile, toujours apprécié pour sa richesse décorative. Nous souhaitons que cette initiative soit fréquemment imitée, et que le Conseil municipal accorde toutes facilités pour l'éclosion de ces œuvres d'embellissement et de décoration extérieure.

HENRI SOILLU.

LES TRAVAUX DU SIMPLON

Les travaux gigantesques qui sont en train de s'accomplir au Simplon pourraient faire l'objet d'études des plus instructives, mais qui dépassent les limites de ce journal.

Nous pensons néanmoins que les renseignements suivants, que nous trouvons dans la *Gazette de Lausanne* du 24 juillet, pourront intéresser nos lecteurs et qu'en cette époque de déplacements et de villégiature, ils pourront les engager à aller les juger *de visu*:

« Les 21 et 22 juillet ont eu lieu les épreuves du canal d'aménée des forces motrices du tunnel du Simplon, qui seront utilisées plus tard d'une façon définitive pour la ventilation et l'éclairage du tunnel de 20 kilomètres et, peut-être aussi, pour la traction.

« Depuis quelques semaines, la belle conduite métallique de 1700 mètres de longueur sur 1 m. 60 de diamètre, de la maison

Sulzer frères, était remplie d'eau et mise en charge, sans qu'on signalât aucun défaut quelconque.

« Il restait à terminer, pour la date fixe du 31 juillet, le grand canal de 3 kilomètres de longueur, devant débiter 8 mètres cubes d'eau à la seconde. Ce canal est en béton de ciment, armé d'acier, du système Hennebique. Il a été exécuté par l'ingénieur S. de Mollins et les entrepreneurs A. Ferrari et Chaudet frères. Contrairement aux travaux métalliques ordinaires, il est entièrement composé de matériaux suisses. Les aciers sont de la Société L. de Roll, de Serlafingen, et les ciments de la Société des Usines de Grandchamp et de Roche, et de l'Usine de Saint-Sulpice (Val-de-Travers).

« Ce travail hardi et imposant, commencé dans le courant d'avril, a été terminé le 20 juillet.

« On voit l'énorme jet du trop-plein, lançant les eaux captées au Rhône, en aval du village de Mœrel, dans la rivière la Massa.

« Les épreuves ont parfaitement réussi, à tous égards, et, avant la date convenue, les puissantes turbines qui actionneront les perforatrices vont pouvoir se mettre en mouvement. »

VACANCES UTILES

Nous lisons sous ce titre, dans *le Bâtiment*, avec la signature de son directeur, M. Stanislas Ferrand, député de la Seine, le judicieux article suivant, que nos lecteurs ont tout intérêt à connaître :

Rien n'est fini tant qu'il reste quelque chose à faire.

Il n'y a surtout rien de fini dans les questions qui intéressent les architectes, les entrepreneurs de bâtiment, les entrepreneurs de travaux publics, les industriels, tant que ces questions restent à l'état de problème aigu.

C'est le cas pour tous.

Les architectes — les artistes — sont mécontents d'un état de choses qui nuit à l'expansion de l'art.

Ils se plaignent des programmes de l'enseignement officiel, de la médiocrité des situations offertes aux brillants lauréats de l'école, de la concurrence des architectes non diplômés.

Les architectes praticiens se plaignent des règlements de voirie, des responsabilités légales qui les enserrant, de l'insuffisance des tarifs d'honoraires.

Les entrepreneurs de bâtiment sont les pitoyables victimes de lois iniques.

Ils ont contre eux le Code civil et le Code pénal, les lois sur le privilège du constructeur, sur les responsabilités décennales et trentenaires, la loi sur les accidents, les lois fiscales et toutes celles que la politique fourbit, actuellement, dans l'ombre des ministères.

Ils ont contre eux les séries de prix, les rabais insensés que la concurrence les oblige à faire; ils ont l'insolvabilité des clients que les lois favorisent.

Les entrepreneurs de travaux publics se plaignent de leurs cahiers des charges, des droits léonins des administrations publiques. Ils se plaignent de l'arbitraire autorisé et presque légal des ingénieurs des ponts.

Et, encore aujourd'hui, nous publions une partie de leurs doléances.

Les industriels, les fournisseurs, sont les victimes naturelles de toutes ces injustices, de tous ces abus.

Quand l'entrepreneur est mal garanti, mal payé, le fournisseur subit le choc en retour de ses infortunes.

Et, lui aussi, il se plaint avec beaucoup de raison.

Les ouvriers, à leur tour, ne cessent de gémir.

C'est le travail qui est mal réparti. Ce sont les salaires qui

deviennent insuffisants. C'est la juridiction des prud'hommes qu'il faudrait remanier. C'est le marchandage qui...; les conditions du travail que...

Et les employés? Et ces pauvres diables en paletot, ces malheureux parmi les malheureux?

Leurs plaintes ne viennent pas encore, formidables, jusqu'au pied des tribunes politiques, où la vie nationale prend son orientation.

Mais elles y arriveront, soyez-en sûrs, — et ce sera justice — lorsqu'ils seront bien groupés pour la défense de leurs droits.

Du haut en bas de l'échelle et aux quatre coins de l'horizon, les pauvres humains que nous sommes pleurent misère et réclament un peu plus de bien être, un peu plus de bonheur.

Comment donner raison à toutes ces plaintes?

Comment calmer tous ces maux?

Troublante énigme!

Et, cependant, il faut essayer.

Les vacances qui s'approchent devraient être employées par les gens de travail à la préparation des Cahiers de leurs revendications.

Il faudrait qu'à la rentrée des Chambres les sénateurs et les députés qui s'intéressent à notre vie professionnelle fussent armés pour défendre nos droits.

Je m'adresse donc aux Sociétés qui représentent la grande famille du bâtiment et des travaux publics.

Et je leur demande de nous préparer de la besogne.

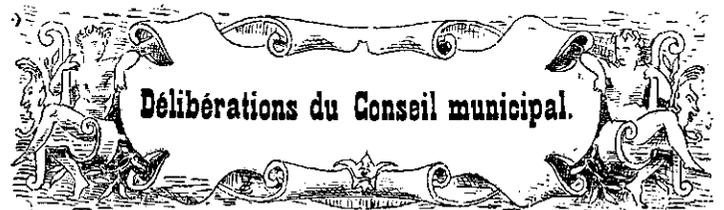
Pour livrer bataille contre les injustices de nos lois, les abus de nos administrations, il ne faut pas seulement de la bonne volonté.

Il faut des motifs, des arguments, de solides raisons. Il faut les Cahiers dont je parlais tout à l'heure.

Dans notre organisation sociale, les architectes, les entrepreneurs, les travailleurs, petits et grands, de la bâtisse, malgré leur nombre, n'ont été presque rien jusqu'à ce jour.

C'est une ambition raisonnable de réclamer pour eux une place mieux ensoleillée dans les affaires de la République.

STANISLAS FERRAND, député de la Seine.



Délibérations du Conseil municipal.

Ponts de l'Université et de la Boucle. — Dans sa séance du 18 juillet, le Conseil municipal a approuvé les modifications aux projets de ces deux ponts, que nous avons exposés dans notre dernier numéro.

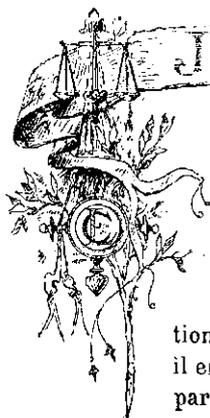
Essais d'éclairage électrique. — Dans la même séance, le Conseil a voté un crédit de 10.000 francs pour la fourniture de seize candélabres mixtes, d'une hauteur de 5^m,50, appelés à recevoir des lampes à arc et destinés aux premiers essais d'éclairage électrique.

Ils seront prochainement établis rue de la République et rue Victor-Hugo. La moitié est fournie par la maison Durenne, pour 4392 francs; les huit autres par MM. Lacarrière et C^{ie} pour 4800 francs. Le modèle plus élégant et plus ornementé de ces derniers justifie leur augmentation de dépense. Une somme de 808 francs parfait le crédit pour dépenses imprévues.

Travaux de fontainerie dans les voies nouvelles des Brotteaux. — A la même date, ont été approuvées les nouvelles bases pour l'adjudication de ces travaux, dont nous avons donné le détail le 1^{er} juillet.

Entretien et surveillance de l'éclairage dans les théâtres municipaux.

— L'administration municipale est autorisée à traiter de gré à gré en faisant appel à plusieurs soumissionnaires pour ce service, ainsi que nous l'avons exposé dans notre numéro du 1^{er} juillet.



JURISPRUDENCE

Inexécution de convention. — Entrepreneur. — Conséquence.

Quand un entrepreneur n'a pas exécuté, dans les conditions de son marché, les travaux dont il était convenu, il peut être condamné à les refaire d'après ces conventions, ou à défaut à les laisser refaire à ses frais ; il en est ainsi même s'il fallait pour cela démolir en partie les travaux déjà exécutés ; car c'est par sa faute que cette démolition est rendue nécessaire et

il est responsable des faits qu'elle entraîne.

En suite de la constatation qu'un travail a été nécessité par l'inexécution des conventions arrêtées entre les parties, le tribunal qui ordonne que ce travail sera fait aux frais de l'entrepreneur, motive suffisamment le rejet des conclusions de ce dossier tendant à ce qu'une partie de ces travaux, soit mise aux frais du maître de l'ouvrage.

(Cour de Cassation, Ch. des req., 14 mars 1899.)

FIXITÉ ET SOLIDITÉ DES COULEURS

Voici quelques renseignements donnés par un auteur qui fait autorité ou du moins a fait longtemps autorité en peinture, M. P. Montabert.

L'oxyde blanc de plomb est une bonne couleur ; tous les ocres et oxydes de fer sont solides. L'ocre de rû, qui est une ocre naturelle, est souvent impure ; il faut s'en méfier dans les carnations. En général, les oxydes artificiels, dits jaune de mars, orangé-mars, rouge-mars, sont excellents.

Le jaune de Naples n'est pas une mauvaise couleur ; le fer de l'amassette le verdit ; il faut ne le remuer qu'avec une amassette en corne ou en ivoire.

Le jaune d'antimoine est aussi solide que le jaune de Naples et verdit aussi sous la lame d'acier.

Le massicot est une très mauvaise couleur, ainsi que l'orpin jaune ou rouge, qui sont des poisons pour l'art comme pour l'artiste.

Le jaune indien semble très solide.

Les jaunes de gutte, de gaude, de stil de grain, sont d'une fixité douteuse.

Le jaune de chrome est à redouter, bien que dans certains mélanges il change peu.

La garance est une couleur très fixe, les laques et les carmins qu'elle produit ne changent pas.

Le cinabre en aiguilles est assez bon ; mais on doit craindre tous les vermillons embellis.

Le carmin de cochenille ne vaut rien employé à l'huile.

Le minium est un poison.

L'outremer est la couleur par excellence.

Le bleu de Prusse est bon ; mais souvent il verdit et ne se combine pas heureusement avec les carnations qui sont un composé d'oxyde de plomb, de rouge et de jaune.

Le bleu de cobalt est assez solide ; mais il pousse au bleu et laisse une teinte fauve.

Tous les bleus provenant du cuivre sont dangereux, à raison de

l'huile et de l'oxyde de plomb. Ainsi les cendres bleues, les azurs, etc., doivent être exclus de la peinture à l'huile.

Le vert de cobalt est excellent.

Le vert de Scheele est assez bon ; cependant il provient du cuivre ; il vaut mieux n'en pas faire usage dans les carnations.

La terre verte est dangereuse.

Le brun de Prusse ou de fer est excellent.

La terre de Cassel est solide.

La terre de Cologne est fugace.

La terre d'Ombre pousse au noir.

Le bitume est d'une grande ressource ; mais il faut le choisir et l'éprouver, parce qu'il est quelquefois fugace.

La momie est au moins inutile.

Le stil de grain brun n'est pas solide.

Tous les noirs de charbon sont solides.

On doit rejeter le noir de fumée.



LA BOURBOULE

La Compagnie de la Bourboule a l'honneur d'informe MM. les architectes que la date du dépôt des projets du concours pour l'agrandissement de l'établissement thermal a été prorogée au 31 octobre prochain.

Le jury est composé de :

M. Vaudremer, membre de l'Institut, président ; M. Moyaux, membre de l'Institut, inspecteur général des bâtiments civils ; M. Paul Boeswilwald, inspecteur général des monuments historiques, professeur à l'École des Beaux-Arts.

Quatre membres du Conseil d'administration de la Compagnie des eaux minérales de la Bourboule. Trois membres à nommer par les concurrents.

Le vote aura lieu sous pli cacheté en faisant le dépôt des projets au siège social de la Compagnie, 30, rue Saint-Georges, le 31 octobre 1899. Les enveloppes seront ouvertes par le président du jury.

SOCIÉTÉ DU « LUXFER PRISM »

Il est ouvert un concours entre tous les architectes français et belges pour la meilleure application des « Prismes Luxfer » dans la construction française et belge, en se plaçant au point de vue des intérêts du propriétaire et en prenant en considération les besoins d'applications artistiques et pratiques de l'architecture moderne, par exemple la maison, l'hôtel, le monument public, etc.

Les projets, rendus collés sur châssis, devront être déposés dans les bureaux du *French and Belgian Luxfer Prism Syndicate Limited*, 201, quai de Valmy, à Paris, le 30 septembre 1899, au plus tard, avant 6 heures du soir.

On ne limite en rien ni l'échelle, ni la manière de présenter les idées des concurrents, mais, afin de diminuer le travail matériel, les dimensions des châssis seront fixées à 1^m50 × 1^m75 et les dimensions des dessins, soit en une, soit en plusieurs feuilles, ne devront pas dépasser au total 0^m95 × 1^m30.

Les projets devront être marqués au moyen de devises ou signes distinctifs, reproduits sur une enveloppe qui accompagnera l'envoi et dans laquelle seront inscrits le nom et l'adresse de l'architecte.

La distribution des récompenses sera faite dans la quinzaine qui suivra le dépôt des projets, par un Jury de cinq membres, qui se composera des architectes bien connus dont les noms suivent, et les représentants de la Compagnie :

M. J.-L. Pascal, membre de l'Institut, architecte de la Bibliothèque Nationale, inspecteur général des Bâtiments civils, professeur à l'École des Beaux-Arts.

M. Scellier de Gisors, architecte du Luxembourg, inspecteur général des Bâtiments civils, professeur à l'École des Beaux-Arts.

M. H.-P. Nénot, membre de l'Institut, architecte de la Sorbonne.

M. Professeur Olin H. Basquin, Chef du Département scientifique des Compagnies Prismes Luxfer.

M. E.-F. Hassart, directeur général du *French and Belgian Luxfer Prism Syndicate Limited*.

Le Jury décernera les récompenses suivantes :

Au projet classé :

N° 1, 5000 francs et une médaille d'or.

N° 2, 2000 — et une médaille de vermeil.

N° 3, 1500 — et une médaille d'argent.

N° 4, 1000 — et une médaille de bronze.

N° 5, 1000 — et une médaille de bronze.

Les dessins primés deviendront la propriété de la Compagnie, sans que leur auteur ait droit à d'autres compensations. Les droits des auteurs sur les nouveautés qui peuvent être brevetées seront transférés à la Compagnie, moyennant paiement à leur auteur de la somme de 350 francs pour chaque brevet pris.

Les projets seront visibles pour le public dans une exposition qui aura lieu pendant les six jours qui suivront la fin du concours.

La distribution des récompenses sera faite dans les bureaux du *French and Belgian Luxfer Prism Syndicate Limited*, dans le courant de la semaine qui suivra le jugement.

La Société du *French and Belgian Luxfer Prism Syndicate Limited* tient gratuitement à la disposition des architectes un manuel dit *Manuel Luxfer Prism*, qui renferme les informations scientifiques nécessaires à l'étude de ses procédés.

Une exposition est ouverte, 201, quai de Valmy, à Paris, où des installations répondant aux différents problèmes d'éclairage qui peuvent se présenter sont visibles tous les jours.

PALAIS DE CRISTAL DE LONDRES

Les directeurs de la Compagnie du Palais de Cristal, à Londres, ouvrent une soumission pour le meilleur dessin pour un pavillon d'orchestre à construire au Palais de Cristal. Trois prix de 30 guinées, 15 guinées et 7 guinées seront accordés aux trois dessins qui seront considérés les meilleurs par les directeurs, secondés de leurs assesseurs techniques.

On peut obtenir, sans frais, les détails et conditions en s'adressant au secrétaire de cet établissement à Londres.

Les directeurs ne sont pas tenus d'accepter tel ou tel dessin et se réservent le droit de faire n'importe quel usage des dessins primés.

REVUE DES JOURNAUX D'ARCHITECTURE & D'INDUSTRIE

Contre l'exsudation des nœuds de sapin. — Faire fondre au bain-marie de la colle forte de menuisier, et, avec un pinceau, passer de cette colle sur chacun des nœuds.

Cela arrête la résine et l'empêche de sortir quand les peintures sont terminées.

On peut employer encore, de la même façon, le vernis gras pur ; c'est un bon moyen.

Pour empêcher l'aubier de s'emboire, il y a un moyen infallible, pour le sapin, c'est d'encoller avant la première couche.

(La Peinture.)

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 23 juin au 28 juillet

LYON

Rue de l'Abondance, 22. — Maison de rapport et bâtiments pour atelier. Propr., M. Poncet, avenue du Château, 25. Arch., M. Pras, route de Vienné, 80.

Rue des Platanes. — Maison d'habitation. Propr., M. Colomb Maxime rue de la Vieille, 9. Arch., M. Pierre Merlin, rue Saint-Maxime, 20.

Rue Sébastien-Gryphe, 152. — Maison de rapport, 5 étages. Propr., M. Perron, avenue des Ponts, 27. Arch., M. Pras, rue Vendôme, 80.

Chemin des Pins, 67. — Villa. Propr., M. Arquillère, chemin des Pins, 67. Arch., M. Curny, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.

Route d'Heyrieu, 220-222. — Maison. Propr., M. Dianon, route d'Heyrieu, 220-222. Arch., M. Merlin, rue Saint-Maurice, 20.

Cours de Villeurbanne, 147-149. — Maison de rapport. Propr., M. Dauphin, cours de Villeurbanne, 192. Arch., M. Tony Blein, cours de la Liberté, 94.

Avenue des Ponts, 255. — exhaussement d'un 4^e étage. Prop., M. Théoule, rue Ney, 31. Arch., M. Martenon, rue de Sèze, 119.

Grande rue de la Guillotière et angle de la route d'Heyrieu. — Deux maisons de 4 étages. Propr., M. A. Merzeau, rue Garibaldi, 212. Arch., MM. Comte et Lambert, cours Gambetta, 1.

Rue Germain, 25. — Maison de rapport, 3 étages. Propr., M. J. Humbert, rue Germain, 25.

Rue de Trion, 87. — Maison de rapport. Propr., M. Delcuy. Entr., M. Favier, place de Trion, 6.

Rue de l'Ordre, 16. — Mur de clôture. Propr., M^{me} v^e Roth, rue de l'Ordre, 16.

Chemin de la Scaronne. — Bâtiment pour usine et laboratoire. Propr., MM. Vial et Pradel. Entr., MM. Broussas et Clet, avenue de Saxe, 133.

SAINT-ÉTIENNE

Rue Grubis. — Maison d'habitation. Propr., M. Chapelon, grande-rue Saint-Jacques, 10.

Rue du Treuil, 5. — Maison d'habitation. Propr., M. Chapelon, grande-rue Saint-Jacques, 10.

Rue Grubis. — Ateliers de mécanicien. Propr., M. J. Pagat, rue de la Préfecture, 45.

Chemin des Choux. — Maison d'habitation. Propr., M. Rechatain, Etang du Marais, maison Arnaud.

Rue de la Talaudière. — Maison d'habitation. Propr., M. Liotier, rue du Soleil, 27.

Rue d'Annonay, 97. — Maison à exhausser d'un étage. Propr., M. Courbon, rue d'Annonay, 97. Arch., M. Morel.

Rue du Marais, 1. — Maison d'habitation. Propr., M. Aulagnon; rue de la Préfecture, 13. Arch., M. Mayer, 21, rue Praire.

Rue du Cros. — Maison d'habitation. Propr., M. Jaby, au Cros.

Rue de l'Épreuve, 1. — Maison à exhausser. Propr., M. Roujol, rue de la Mulatière, 15.

Rue Thimonier. — Maison à loyer. Propr., Société de logements économiques. M. Charvet, 5, place Marengo. Arch., M. Lamaizière, rue Mi-Carême.

AVIS

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.

Le tableau des Travaux en cours d'exécution paraissant régulièrement dans le numéro du 16 de chaque mois, MM. les Architectes et Entrepreneurs qui veulent bien nous communiquer des renseignements sur leurs Travaux sont priés de nous les faire parvenir avant le 14 de chaque mois, dernier délai, pour en permettre l'insertion dans le numéro.

M. Germain DÉTANGER

Artiste peintre décorateur

M. Germain Détanger est un travailleur consciencieux et modeste ; aussi son œuvre est-elle plus connue de la foule que son auteur.

Cette œuvre a pourtant une grande valeur et mérite qu'on la retrace.

Détanger est né à Lyon, dans l'ancienne rue Belle-Cordière, qu'il ne faut pas confondre — un vieux Lyonnais ne saurait le faire — avec celle qui portait jadis le nom de rue Bourgehanin ; il y est né le 27 juillet 1846 ; ce n'est donc pas tout à fait un jeune et, à cet âge, une coquette ne me pardonnerait jamais de révéler son état civil. Détanger n'a pas de ces fausses pudeurs ; il porte crânement son âge ; mais si les cheveux grisonnent, si la figure, un peu amaigrie, rappelle volontiers les vieilles estampes, le cœur et le talent restent toujours jeunes et le pinceau ne se complait qu'au milieu des fleurs et des roses du printemps.

En 1860, il entre à l'École des Beaux-Arts de Lyon, sous la direction de Joseph Guichard, et en sort couvert de lauriers.

Reçu membre de la Société des Artistes français, Détanger est fait, en 1896, officier d'Académie, distinction bien méritée.

Telle est, rapidement esquissée, la vie de Germain Détanger.

Son œuvre ? Elle est plus longue à décrire, car elle est bien remplie et il suffit, pour s'en convaincre, de feuilleter les cartons du maître dans son coquet atelier de l'impasse Cathelin, n° 4. Églises, chapelles, châteaux, tous les genres ont exercé son talent incontesté de décorateur, sans parler des Salons de Lyon dont il est un des habitués les plus fidèles et où, tour à tour, il s'attaque au portrait, au paysage ou à la décoration.

En 1893, Détanger est chargé de toute la restauration décorative du chœur de l'église d'Yssingaux ; puis c'est un chemin de croix qu'il peint pour l'église de Saint Joseph de Rivière, près de la Grande-Chartreuse. En 1895, l'artiste décore l'église Saint-Pierre, à Saint-Chamond : c'est un plafond à caissons, d'une très grande richesse d'ornementation, dans ce genre clair qu'affectionne le peintre.

En 1898, Détanger décore l'église d'Anse et se charge de la restauration de l'église de Saint-Etienne-des-Ouilières. Entre

temps, il décorait la jolie chapelle du château de M. Charvet, à Veaugirard, près Montbrison : une théorie charmante d'anges éblouissants dans une nuée pleine de douceur et de frais coloris, la caractéristique du maître.

Enfin, il met, à cette heure, la dernière main à la décoration de la chapelle des Sœurs de Saint-Martin-la-Plaine, dans cette tonalité fraîche, cette gamme de tons adoucis qu'on retrouve dans toute l'œuvre de Détanger. Citons encore les figures des panneaux du tombeau de la famille Osias, à Loyasse ; la décoration de la chapelle du petit séminaire de Saint-Jean ; enfin les saints patrons du Dauphiné peints dans la petite chapelle des grottes de la Balme.

Laissons maintenant le genre religieux pour nous occuper de la décoration de fantaisie. Voici la maquette d'un décor ravissant créé pour les salons de M. de Montgolfier, aux Aciéries de la marine, à Saint-Chamond ; puis les travaux décoratifs de la Préfecture du Rhône : la salle à manger du Conseil général et la chambre à coucher du Président de la République, avec de jolis motifs allégoriques et une belle frise à rinceaux, avec fond de ciel et panneaux de fleurs sur les murs ; au palais Saint-Pierre, la restauration des anciennes peintures de la salle des bustes ; au Cercle du commerce, la décoration murale et le plafond de la salle à manger ; au Bouillon Gailleton, place de la République, de jolis petits panneaux allégoriques pleins de fraîcheur ; au café de la Concorde, cours Morand, un beau plafond, un soleil se levant radieux dans un fond très clair de nuages roses ; à la bras-



Phot. Victoire.

M. GERMAIN DÉTANGER

serie Rinck, de Perrache, qui va bientôt céder la place à un hôtel Terminus, un beau plafond orné de lions allégoriques et de panneaux de fleurs d'un riche coloris ; citons encore d'importants travaux d'art décoratif en cours d'exécution pour M. Bissuel, à Ecully, pour M. Moreau, architecte à Moulins, pour M. Lamazière, architecte en chef de la ville de Saint-Etienne.

Et maintenant, il nous restera à rappeler l'œuvre de peintre de Détanger comme paysagiste ou portraitiste.

Son atelier fourmille de belles choses. Il expose depuis 1866. Sans remonter si loin, citons son beau *Fauconnier*, étude hardie de nu, en 1882 ; un magnifique panneau décoratif genre Louis XVI, *le Printemps*, qui valut à son auteur une deuxième médaille à l'Exposition des arts décoratifs.

Chaque année, Détanger envoie au Salon de Lyon et y remporte les suffrages des amateurs d'art et de ses collègues.

En 1892, Détanger expose au Salon le *Premier Bal*, fantaisie

charmante, qu'il serait cependant très facile de reconnaître sous le masque. Du blanc, du bleu, du noir, et tout y est. « On en emporte, dit M. Bleton, dans sa critique du Salon, comme une vision de jeunesse, de fraîcheur et de gaieté. »

En 1893, deux bons envois au Salon, *Fleurs de Printemps* et *Matinée à Verrière*, près de Saint-Genis-Laval, où l'artiste nous montre, sous un jeu de lumière très habile, le joli cottage de M. Thiollier.

En 1894, *la Rosée*, belle académie aux formes fugitives, au coloris plein de poésie, composition digne du décorateur et dont le charme fait oublier quelques imperfections de détail. La même année, l'artiste exposait au Salon de l'Exposition sa *Ronde des roses*, beau panneau allégorique qui lui valait une médaille de 1^{re} classe de vermeil.

En 1895, *la Prière*, jeune mariée agenouillée devant une vierge à l'Enfant. Chairs et toilette sont traitées avec cette fraîcheur de pinceau habituelle à l'artiste.

En 1896, un portrait un peu dur, mais s'enlevant avec un relief remarquable.

En 1897, Détanger expose le portrait frappant de ressemblance, du sculpteur Millefaut, son ami et collaborateur à l'hôtel du *Nouvelliste de Lyon*. Tandis que l'un sculptait la belle statue de Jeanne d'Arc qui en orne la façade, l'autre peignait le beau plafond du hall, un soleil étincelant sortant des nuages dans un ciel chargé d'orages avec cette devise : *Fiat Lux!* composition pleine de vigueur et chaude coloration.

Enfin, cette année, Germain Détanger envoyait au Salon une *Nymphe*, charmant modèle, à la nuque superbe, aux chairs luxuriantes, d'une merveilleuse carnation, traduite par un coloris chatoyant.

Telle est l'œuvre du peintre décorateur Détanger. On peut la critiquer, on est forcé d'admirer l'énergie au travail et la conscience de l'artiste.

PIERRE VIRÈS.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les travaux de sculpture d'ornement du monument Carnot. — Dans le devis estimatif des travaux à exécuter pour la construction du monument Carnot, devis approuvé par la délibération du Conseil municipal du 26 janvier 1897, la sculpture d'ornement, objet du chapitre VI, figure pour une somme de 19.000 francs.

Comme l'explique M. Naudin, architecte, dans une lettre du 25 juin dernier, ce chapitre, au moment où il a été rédigé, n'avait pu être étudié dans tous ses détails, et cela à cause de l'incertitude dans laquelle on se trouvait alors au sujet de l'orientation et de l'emplacement définitifs du monument.

M. Naudin a dû, pour cette raison, dresser un devis rectificatif destiné à remplacer le chapitre VI du devis général.

Ce devis rectificatif (5^e lot de l'entreprise) s'élève à la somme de 17.300 francs; il comprend deux parties distinctes: la première se monte à 6600 francs, et concerne la sculpture d'ornement à exécuter sur la partie du monument construite en pierre de Lens et située en élévation au-dessus du socle; la seconde se montant à 10.700 francs, est relative aux travaux de même nature à exécuter sur les autres parties du monument en pierre de Senozan ou analogue.

M. Naudin propose de confier à M. Devau, ornemaniste à Paris, rue Delambre, 14, les motifs de sculpture qui font l'objet de la pre-

mière partie dudit devis, à l'exception toutefois de l'écusson aux armes de la ville de Lyon, qui serait exécuté par M. Gauquié, sculpteur déjà chargé de la statuaire du monument.

Quant à la seconde partie du devis, M. Naudin est d'avis d'en faire l'objet d'une adjudication restreinte entre sculpteurs lyonnais.

Dans un rapport récent, le Maire accepte en principe ces propositions et le Conseil aura à :

1^o Approuver le devis rectificatif qui lui est soumis ;

2^o Approuver également les soumissions souscrites par MM. Devau et Gauquié pour l'exécution des travaux compris dans la première partie dudit devis ;

3^o Décider enfin que les travaux prévus dans la deuxième partie de ce même devis seront confiés, par voie d'adjudication restreinte, à un artiste lyonnais.

Adjudication du P.-L.-M. — Ligne de Lyon à Avignon. — Établissement d'une voie de garage impaire et allongement de la voie de garage paire. — Divers travaux.

Ce projet, qui va être mis en adjudication dans le plus bref délai possible, s'élève à la somme de 55.000 francs.

La voie à construire et la voie à allonger présenteraient désormais chacune une longueur de 525 mètres, sur laquelle 500 mètres seraient affectés au garage des trains composés de 65 véhicules et 2 machines et où 25 mètres permettraient la coupure des trains garés afin de ne pas interrompre la circulation du passage à niveau n^o 428 du chemin des Granges.

L'exécution de ces travaux entraînera la démolition et la reconstruction de la maison de garde du passage à niveau sus-mentionné; l'allongement dudit passage; le prolongement de trois aqueducs ayant respectivement 1 mètre, 1^m50 et 0^m70 d'ouverture, établis sur des fossés et un canal d'arrosage; et, enfin, la construction d'un mur de pied sur une longueur de 360 mètres environ.

M. Barluet, ingénieur du IV^e arrondissement de la voie, 10, cours du Midi, à Lyon, est chargé de l'exécution desdits travaux.

Autorisation d'emprunt. — L'*Officiel* vient de publier une loi autorisant la ville d'Avignon à emprunter une somme de deux cent vingt-huit mille trois cent trois francs devant être employée à l'ouverture de la rue des Trinitaires, la construction et la réfection de pavages dans diverses rues et la restauration de la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le Congrès de l'art public en 1900. — La Commission de l'Art public a ébauché le programme des travaux du Congrès international qu'elle organise pour 1900. Il s'agit, comme on le sait, de chercher le moyen de défendre, contre le vandalisme envahissant, l'art public sous toutes ses formes, aussi bien les perspectives artistiques de certaines places et de certaines rues que les sites champêtres célèbres par leur beauté.

Le Congrès se réunira à l'Hôtel de Ville, le premier lundi du mois d'août 1900. Il comprendra trois sections, dont l'une s'occupera des questions d'ordre artistique, et les deux autres des questions d'ordre technique ou d'ordre administratif.

Une exposition s'ouvrira à l'Hôtel de Ville en même temps que le Congrès.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 27 juillet. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture du courant électrique nécessaire à l'éclairage des deux théâtres municipaux de Lyon. Soumissionnaire: la Compagnie du gaz de Lyon, au prix de 0 fr. 04 c l'hectowatt-heure. Adjud., La Société des Forces motrices du Rhône, rue de la République, 37, au prix de 0375 l'hectowatt-heure.

Ain. — 16 juillet. — *Mairie de Dortan.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'un groupe scolaire à Dortan. Montant des travaux, 61.000 fr. Adjud., M. Brarda, à Chancia (Jura), 10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction d'une école mixte au hameau de Bonnaz. Montant des travaux, 12.000 fr. Adjud., M. Mallei, à Nantua, 2 p. 100 de rabais.

Ain. — 23 juillet. — *Mairie des Neyrolles.* — Travaux communaux. Construction de four banal et de lavoirs. Montant des travaux, 6.420 fr. 34. Soumissionnaires : MM. Bombard, 0,50 p. 100. — Martin, 1 p. 100. — Adjud., M. Mallet, à Nantua, 4 p. 100 de rabais.

Ain. — 26 juillet. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. — 1^{er} lot. Route 79. Saint-Laurent-les-Macon. Montant des travaux, 8.700 fr. Adjud., M. Louis Abel, à Bourg, prix du devis. — 2^e lot. Route 83. Plantations d'arbres. Montant des travaux, 7.000 fr. Soumissionnaires : MM. Gobat, 7 p. 100. — Malaval, 3 p. 100. — Adjud., M. Abel, 19 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Route 84. Rech. Montant des travaux, 4.300 fr. Soumissionnaire : M. Folliet, 11 p. 100. — Adjud., MM. Bergeron père et fils, à Bellegarde, 17 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Route 84. Rech. (2^e partie). Montant des travaux, 6.400 fr. Soumissionnaires : MM. Bouvier et Blanc, 6 p. 100. — Emile Folliet, 6 p. 100. — Adjud., MM. Bergeron père et fils, 15 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Route 84. Rech. (3^e partie). Montant des travaux, 7.400 fr. Soumissionnaires : MM. Jules Vuillerme, 7 p. 100. — Emile Folliet, 5 p. 100. — Adjud., MM. Bergeron père et fils, 26 p. 100 de rabais.

Ain. — 27 juillet. — *Mairie de Bolozon.* — Travaux sur chemins vicinaux. Bolozon. Chemin 2. Mont. des travaux, 1.800 fr. — Adjud., M. Abel, à Bourg, prix du devis.

Drôme. — 17 juillet. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. Miribel. Chemin n° 4. Montant des travaux, 19.000 fr. Adjud., M. Jean Jaffeux, à Valence, 17 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Saint-Michel. Chemin n° 1. Montant des travaux, 32.000 fr. Adjud., M. Elisio Caraccio, aux Prés, 23 p. 100 de rabais.

Loire. — 19 juillet. — *Préfecture.* — Travaux de vitrerie à exécuter au nouvel hôtel de préfecture à Saint-Etienne. Montant des travaux, 9.218 fr. Soumissionnaires : MM. Costelies, 3 p. 100. — Fagolec, 5 p. 100. — Adjud., M. Maurel, à Saint-Etienne, 40, rue de la Préfecture, 10 p. 100 de rabais.

Saône (Haute-). — 22 juillet. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Seveux. Construction d'une école de filles. Montant des travaux, 48.884 fr. 22. Soumissionnaires : MM. Pierre Bertola, 6 p. 100. — Emile Roguenant, 2 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Louis Cilia, à Fresne-les-Mamès, prix du devis. — 2^e lot. Vezet. Reconstruction du dôme du clocher. Montant des travaux, 2.053 fr. 50. Adjud., M. Peterhausel, à Vesoul, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pin-l'Emagny. Réparations à l'église. Montant des travaux, 8.741 fr. 63. N'a pas été mis en adjudication.

MISES EN ADJUDICATION

Ain. — Mercredi 9 août, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux sur route nationale. Route nationale n° 75. Construction d'un aqueduc-égout dans la traverse de Bourg. Montant, 8.365 fr. A valoir, 1.635 fr. Total, 10.000 fr. Cautionnement, 300 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Jacquier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Lalaude, 1, à Bourg.

Renseignements : 1^o à la préfecture (3^e division); 2^o dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire, rue d'Alsace-Lorraine, 2, à Bourg.

Ain. — Dimanche 13 août, 2 h. — *Mairie de Chaveyriat.* — Construction d'une école au hameau des Boulets. Montant des travaux, 11.085 fr. 74. Cautionnement, 550 fr.

Visa par l'architecte auteur du projet, jusqu'au 10 août inclus.

Renseignements à la mairie ou chez M. Louis Pochon, architecte, à Bourg, 2, rue Clavagry.

Ardèche. — Jeudi 17 août, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. Commune de Saint-Andéol-Bourlenc. Chemin vicinal ordinaire n° 1. Construction de la partie comprise entre le village de Barthe et le profil 158 (quartier de Traversac), sur une longueur de 1.378 mètres. Montant des travaux, 23.241 fr. 76. Somme à valoir, 1.758 fr. 24. Total, 25.000 fr. Cautionnement, 780 fr. Montant approximatif des frais d'adjudication, 100 fr.

Renseignements à la préfecture.

Haute-Savoie. — Samedi 12 août, 10 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Commune de Menthon. Chemin vicinal ordinaire n° 7 des Moulins à Ramponnet. Construction du chemin sur tout son parcours d'une longueur de 603 mètres. Travaux à l'entreprise, 2.322 fr. 20. Somme à valoir, 734 fr. 80. Cautionnement, 100 fr. — 2^e lot. Commune de Menthon. Chemin vicinal ordinaire n° 8 des Ghoiseaux au lac d'Annecy. Construction du chemin sur tout son parcours d'une longueur de 770 mètres. Travaux à l'entreprise, 5.227 fr. 35. Somme à valoir, 1.055 fr. 65. Cautionnement, 160 fr. — 3^e lot. Commune de Saint-Jean-de-Sixt. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 7, entre les propriétés Augustin Lathuille et Jean-Marie Dupont (les hoirs), sur une longueur de 499 mètres. Travaux à l'entreprise, 4.372 fr. Somme à valoir, 427 fr. 02. Cautionnement, 150 fr. — 4^e lot. Commune des Villards-sur-Thônes. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 7, entre l'ancien chemin de grande communication n° 1 et le pont sur le Nom, sur une longueur de 392 mètres. Travaux à l'entreprise, 3.641 fr. 86. Somme à valoir, 458 fr. 14. Cautionnement, 150 fr. — 5^e lot. Commune de Serraval. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 4, entre Combe-Bramaz et La Lavanche, sur une longueur de 720 m. Travaux à l'entreprise, 4.891 fr. 77. Somme à valoir, 508 fr. 23. Cautionnement, 160 fr. — 6^e lot. Commune de Samoëns. Construction des chemins vicinaux ordinaires n° 1 et 6, entre les Moulins et les Pleignes, sur une longueur de 970 m. 20, dont 338 mètres sur le chemin n° 1 et 632 m. 20 sur le chemin n° 6. Travaux à l'entreprise, 8.462 fr. 46. Somme à valoir, 2.582 fr. 54. Cautionnement, 280 fr. — 7^e lot. Commune de Bassy. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 1 (1^{re} section), entre l'origine et le profil 55, sur une lon-

gueur de 837 m. 50. Travaux à l'entreprise, 11.076 fr. 06. Somme à valoir, 2.287 fr. 94. Cautionnement, 400 fr. — 8^e lot. Commune d'Abondance. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 4, entre le pont de Froggy et le hameau de l'Ededian, sur une longueur de 1.864 mètres. Travaux à l'entreprise, 25.057 fr. 21. Somme à valoir, 3.436 fr. 79. Cautionnement, 900 fr. — 9^e lot. Commune de Brens. Construction du chemin vicinal n° 11, entre le chemin d'intérêt commun n° 35 et le pont du chemin de fer, lieu dit « Les Vignes Vieilles », sur une longueur de 915 mètres 96. Travaux à l'entreprise, 6.134 fr. 48. Somme à valoir, 1.401 fr. 62. Cautionnement, 190 fr. — 10^e lot. Commune de Draillant. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 2 (1^{re} section), entre le chemin vic. ordin. n° 2 actuel et le village de chez Roch, avec embranchement sur les villages de Sur-Maugny, sur une long. de 1.771 m. 40. Travaux à l'entreprise, 18.869 fr. 39. Somme à valoir, 2.530 fr. 61. Cautionnement, 600 fr. — 11^e lot. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 2, entre le chef-lieu et le lieu dit « Sur la Croix », sur une longueur de 1.032 m. Travaux à l'entreprise, 6.568 fr. 25. Somme à valoir, 1.231 fr. 75. Cautionnement, 220 fr.

Ceux qui désireront concourir à ces adjudications pourront prendre connaissance des devis, cahier des charges, détail estimatif et plans concernant lesdits travaux, à la préfecture, tous les jours, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Isère. — Dimanche 20 août, 11 h. — *Hôtel de ville de la Tour-du-Pin.* — Construction d'un réseau d'égouts. Mont. des travaux, 138.349 fr. 89. A valoir, 2.650 fr. 11. Total, 141.000 fr. Cautionnement, 5.000 fr.

Visa par l'architecte directeur des travaux huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 10 août, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Route nationale n° 5. Rechargement de la chaussée entre les points 101 k. 1-101 k. 5; 102 k. 5-102 k. 7; 103 k. 3-104 k. 2. Travaux à l'entreprise, 4.138 fr. 60. Somme à valoir, 1.461 fr. 40. Cautionnement provisoire, 140 fr., définitif, 140 fr. — 2^e lot. Route nationale n° 78. Rechargement de la chaussée entre les points 27 k. 000 et 28 k. 300. Travaux à l'entreprise, 3.463 fr. 20. Somme à valoir, 1.596 fr. 80. Total, 5.000 fr. Cautionnement provisoire, 115 fr., définitif, 115 fr. — 3^e lot. Route nationale n° 83. Rechargement de la chaussée entre les points 30 k. 640 et 31 k. 710. Travaux à l'entreprise, 5.655 fr. Somme à valoir, 1.345 fr. Total, 7.000 fr. Cautionnement provisoire, 190 fr., définitif, 190 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2^o dans les bureaux de M. Claudet, ingénieur ordinaire, à Lons-le-Saunier, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Jura. — Lundi 14 août, 11 h. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Commune de Champagnole. Réparation de la toiture et rejointement extérieur des murs de l'église paroissiale. Dépense évaluée d'après le devis de M. Troutot, architecte-voyer, à Champagnole, à la somme de 6.881 fr. 77.

Nota. — Ne sont pas compris, dans l'estimation, les honoraires de l'architecte et la somme à valoir pour travaux imprévus. Cautionnement, 1/20.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au secrétariat de la sous-préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Loire. — Lundi 7 août, 11 h. — *Mairie de Saint-Chamond.* — Travaux divers à l'abattoir. Montant des travaux, 11.813 fr. 95. A valoir, 1.586 fr. 05. Total, 13.400 fr. Cautionnement, 500 fr.

Visa par l'architecte voyer et le maire, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie, bureau de la voirie.

Loire. — Vendredi 25 août, 10 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local et monorail, de Feurs à Panissières. Deuxième adjudication du chemin de fer et de ses dépendances, après déchéance des concessionnaires.

Les personnes qui voudront concourir seront tenues de déclarer, avant le 1^{er} août 1899, leur intention par écrit déposé à la préfecture et accompagné des pièces propres à justifier des ressources nécessaires pour remplir les engagements à contracter. Mise à prix, 50.000 fr. Cautionnement provisoire, 10.000 fr. Pour tous renseignements s'adresser à la préfecture de la Loire (3^e division).

Saône-et-Loire. — Lundi 14 août, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Montcony. Réparations à la maison d'école des garçons. Montant du devis non compris imprévus, 2.605 fr. 33. Architecte auteur du projet au visa duquel les certificats doivent être soumis : M. Poinet, architecte du département, à Mâcon.

Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Ministère de la Guerre. — Vendredi 25 août, 2 h. 1/2. — *Mairie de Clermont-Ferrand.* — Chefferie de Clermont-Ferrand. Organisation du camp de tir et du camp de Bourg-Lastic. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, carrelages, pavages, dallages, empierrements, plâtrerie, canalisations en poterie, couvertures. Mont. des travaux, 93.700 fr. Cautionnement, 4.700 fr. Dépôt de garantie, 1.500 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, ouvrages en fer, en tôle, en fonte, serrurerie et quincaillerie, zinguerie, fer-blanterie, plomberie, cuivrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 34.900 fr. Cautionnement, 1.700 fr. Dépôt de garantie, 500 fr.

Les pièces à produire au chef du génie à Clermont devront parvenir avant le 16 août pour les personnes, et avant le 5 août pour les sociétés d'ouvriers français.

Les pièces relatives au marché sont déposées dans les bureaux du génie de Clermont-Ferrand (boulevard Trudaine), où on peut prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures à 11 h. du matin et de 2 à 5 h. du soir.

Alexandrie (Egypte). — *Construction de quais et de collecteurs.* — La ville d'Alexandrie met en adjudication la construction de quais à établir le long des rivages du Port-Est et de la baie d'Anfouchy ainsi que la construction de collecteurs au-dessous des chaussées et aux endroits indiqués sur les plans élaborés par la municipalité.

Le cahier des clauses techniques et les plans à l'appui sont déposés à l'Hôtel de Ville (4^e bureau), où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Lyon. — Entreprise générale de marbriers-sculpteurs réunis (ornements, sculptures, travaux funéraires et religieux), société anonyme ayant pour objet l'entreprise des divers travaux de marbrerie et sculpture. Siège social, rue Saint-Dominique, 13. Durée 50 ans.

Capital social 1.200.000 fr., divisé en 12.000 actions de 100 fr. 26 juillet.

Lyon. — Société anonyme immobilière de la banlieue de Lyon, avenue de l'Archevêché, 7.

La Société a pour objet :

L'acquisition d'une ou de plusieurs parcelles de terrains, à Lyon, chemin de la Viabert et rue des Charmettes;

Leur mise en valeur de quelque manière que ce soit, notamment, par la construction sur ces terrains, des bâtiments à usage d'habitation, leur exploitation par location ou autrement;

L'achat ou la location de tous autres immeubles, leur administration et exploitation.

Enfin l'aliénation par voie de vente, échange, ou autrement, de tout ou partie des immeubles, dont la Société sera devenue propriétaire;

Et généralement, toutes les opérations auxquelles ces immeubles pourront donner lieu.

Durée 50 ans, du 4 juillet. Capital social 25.000 fr., divisé en 250 actions de 100 fr. 26 juillet.

Lyon. — Ancienne maison Limousin et Descours, société anonyme ayant pour objet l'achat et la vente des charbons, houilles, coques et autres matières combustibles et tous matériaux de construction. Toutes e. treprises de transport et camionnages, et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières s'y rattachant, etc. Siège social, cours du Midi, 11. Durée 50 ans, du 14 juin 1899. Capital 4.500.000 fr. divisé en 9.000 actions de 500 fr. 12 juillet.

Lyon. — Société Clémencin, Girié et C^{ie}, en nom collectif entre MM. Clémencin et Girié et en commandite, à l'égard d'une autre personne. Siège social, avenue des Ponts, 45. Construction de tous appareils de chauffage, fumisterie, plomberie, chaudronnerie, etc. Durée 12 ans et 8 mois, du 1^{er} juillet 1899. Fonds social 61.000 fr., dont 50.000 fr. par le commanditaire. 12 juillet.

Saint-Etienne. — Société en commandite par actions Teissède et C^{ie}, ateliers de grosse chaudronnerie et constructions métalliques de Terrenoire, à Terrenoire. Durée 50 ans. Capital 350.000 fr. 23 juin.

Saint-Etienne. — Société des usines de limes, râpes et outils de trablaine, au Chambon-Feugerolles. Durée 50 ans. Capital 800 000 fr. 15 juin.

Grenoble. — Allard-Jacquelin père et fils, taillanderie, serrurerie, ferronnerie, quincaillerie, à Tencin. Durée 10 ans. Capital 4.000 fr. 26 juin.

MODIFICATIONS DE SOCIÉTÉS

Lyon. — L'Auxiliaire, société d'assurances mutuelles contre les accidents de construction, ayant pour objet de garantir ses membres : 1^o du risque professionnel et des conséquences pécuniaires qui peuvent en résulter (loi du 9 avril 1898); 2^o et de la responsabilité civile vis-à-vis des tiers. Siège social, 1, rue de l'Ancienne-Préfecture. La durée de la Société est prorogée de quinze années, soit au 1^{er} janvier 1918. 24 juillet.

BIBLIOGRAPHIE

CALCUL IMMÉDIAT DES FERMES DE CHARPENTE en fer et en bois, nouvelle méthode, par LOUIS DURAND, ingénieur civil des mines, Compagnie de Montrambert.

Sommaire des matières contenues dans cet ouvrage.

1^o Introduction et considérations générales sur le calcul des fermes de charpente. — 2^o Tableau de renseignements pratiques donnant les inclinaisons qu'il convient d'adopter suivant la nature de la couverture, les poids par mètre superficiel de la couverture et de la charpente. — 3^o *Série A.* Cette série comprend les fermes de toutes portées à tirants verticaux, contrefiches inclinées et entrain horizontal. *Deux exemples de calcul.* — 4^o *Série A'.* Cette série comprend les fermes de toutes portées à tirants verticaux, contrefiches inclinées et arbalétriers inclinés, dites Fermes rigides.

Deux exemples de calcul. — 5^o *Série B.* Cette série comprend les fermes de toutes portées à contrefiches verticales, tirants inclinés et arbalétriers horizontaux. *Deux exemples de calcul.* — 6^o *Série B'.* Cette série comprend toutes les fermes de toutes portées disposées comme celles de la série B, mais avec entrain surélevé (fermes rigides). *Deux exemples de calcul.* — 7^o *Série C.* Cette série comprend toutes les fermes de toutes portées à contrefiches normales à l'arbalétrier, tirants inclinés et entrains horizontaux. *Deux exemples de calcul.* — 8^o *Série C'.* Cette série comprend toutes les fermes de toutes portées disposées comme celles de la série C, mais avec entrains surélevés (fermes rigides). *Deux exemples de calcul.*

Nous ne saurions trop recommander cet ouvrage très pratique aux personnes dont les études techniques se sont limitées aux premiers éléments de la mécanique et pour lesquelles tout calcul logarithmique est au moins pénible et souvent même inconnu parmi nos lecteurs, un grand nombre amenés à étudier la construction des fermes en bois ou métalliques et se trouvent dès lors embarrassés pour déterminer rapidement les efforts auxquels sont soumises les différentes pièces. L'ouvrage de M. Louis DURAND supprime toutes ces difficultés et permet de calculer les charpentes les plus compliquées avec les seules ressources des mathématiques élémentaires: les formules de cet ouvrage ne contiennent que les données de la question: *espacement des fermes, portée, poids du mètre carré suivant l'inclinaison de la toiture.*

Dans un calcul de résistance des matériaux, toute erreur pouvant avoir de graves conséquences, l'auteur, malgré la simplicité des formules exposées, s'est préoccupé d'établir un contrôle sûr des résultats obtenus; dans ce but, il a établi pour chaque profil de ferme un *diagramme, toujours très simple à construire et qui permet d'obtenir, par une simple mesure directe avec un double décimètre, la valeur des efforts déterminés dans chaque pièce.*

Pour recevoir l'ouvrage franco, adresser la somme de 15 francs par mandat poste à l'Administrateur de la Construction Lyonnaise, 4, rue Gentil, à Lyon.

Projets. — M. Louis DURAND se charge d'examiner, de rectifier et dresser au besoin tous les projets de charpente fer ou bois, passerelles, ponts en fer, bois ou maçonnerie, planchers, etc., etc.

RÉSUMÉS sur l'architecture et les sciences qui s'y rattachent, par AL. GOULLY, ingénieur des Arts et Manufactures. — Ouvrage comprenant toutes les connaissances qui constituent la science de l'architecte, de l'entrepreneur & du conducteur de travaux publics: Tables diverses. — Résistance des matériaux. — Moments d'inertie, poids des fers carrés et ronds. — Levée de plans. — Etude du terrain. — Nivellements. — Terrassements. — Echafauds. — Etalements. — Ciments. — Chaux. — Enduits. — Bétons. — Maçonneries diverses. — Murs de soutènement. — Voûtes. — Supports. — Assemblages des bois. — Poutres. — Combles. — Escaliers. — Série de prix. — Architecture. — Les cinq ordres d'architecture. — Réparations locatives. — Mitoyennetés. — Honoraires d'architectes, etc. — *Carnet de poche, format 17/10, de 282 pages, 590 figures intercalées dans le texte et 4 tableaux donnant des teintes conventionnelles.*

Prix cartonné 5 fr.

APPAREILS de levage. — Appareils employés dans les travaux publics. — Ponts roulants. — Ascenseurs, par MÉRY & IGERT. — Un volume grand in-8^o et atlas de 24 planches Prix 15 fr.

MANUEL pratique du Charpentier en fer à l'usage des Constructeurs, Contrôleurs, Chefs d'ateliers, etc., par DELALON. Etude et tracé des constructions de voûtes & charpentes. — Un volume in-8^o avec 100 figures et 7 planches. Prix 6 fr.

L'ARCHITECTURE et les constructions métalliques, à l'Exposition universelle de 1889, par CONTAMIN, BARRE & LABRO. — Un volume grand in-8^o de 152 pages avec figures et 56 planches. Prix 25 fr.

DISTRIBUTION d'eau pour une ville industrielle, par L. VIGREUX, ingénieur civil. — Volume d'eau à fournir; étude du réservoir; étude de la distribution; diamètre des conduites; établissement de la canalisation; accessoires de la canalisation; vente de l'eau à domicile; étude du réseau d'égout. — Un volume de texte et un Atlas de 7 grandes planches dont une en 3 couleurs. Prix 12 fr.

On peut se procurer ces Ouvrages au Bureau du Journal.

GOURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

		les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	207 50	212 50	
— en planche rouge	240 »	» »	
— — jaune	205 »	» »	
Étain Banca en lingots	392 50	395 »	
— Billiton et détroits en lingots	382 50	385 »	
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	46 »	» »	
— ouvré : tuyaux et feuilles	48 »	» »	
Zinc refondu 2 ^e fusion	68 »	» »	
— laminé en feuilles. Vieille montagne	85 50	» »	
— — — Autres marques	87 50	» »	
Nickel brut pour fonderie	525 »	» »	
— laminé	575 »	» »	
Aluminium brut pour fonderie	525 »	» »	
— laminé	625 »	» »	
Fer laminé 1 ^{re} classe	25 50	26 50	
Fer à double T, AO	25 50	26 50	
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	29 50	30 50	
Mercure le kilo	6 75	7 »	

En Vente : IMPRIMERIE A. REY, 4, Rue Gentil

**LOI ET DÉCRETS
SUR LES ACCIDENTS**

**APPICHAGE OBLIGATOIRE DANS TOUS LES ATELIERS
à partir du 1^{er} Juillet 1899**

LES DEUX PLACARDS, FORMAT 50×65, PAPIER FORT

Pris dans notre Bureau 50 centimes

Par Poste 65 —

La Loi et les Décrets en brochure : 50 cent. — Par poste : 65 cent.

LYON

PHOTOGRAPHIE VICTOIRE

AU PREMIER

22, Rue Paul-Chenavard, 22

Photographies de groupes. — Photographies industrielles.
Photographies de chantiers et d'usines.

SIX MÉDAILLES D'OR

Hors Concours. — Membre du Jury, 1894.



APPAREILS ET PAPIERS NÉCESSAIRES

POUR LES REPRODUCTIONS HÉLIOGRAPHIQUES & AUTOGRAPHIQUES

Spécialement organisée

POUR TOUTES LES FOURNITURES DE BUREAUX POUR

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, INGÉNIEURS, ETC.

PHOTOGRAPHIE, — GÉODÉSIE

Envoi franco du Catalogue

SPECTACLES

Concerts Bellecour. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, orchestre de la ville sous la direction de M. Farges. Les mardi, vendredi et dimanche, grandes fêtes artistiques, avec le concours d'artistes du chant.

Abonnements pour la fin de saison 9 francs. — S'adresser à l'Agence Fournier.

Tour métallique de Fourvière par la ficelle de Saint-Just. — Ascension tous les jours de 6 heures du matin à 6 heures du soir : un des plus beaux panoramas du monde. Ascenseur. Prix 1 franc.

Concert de l'Horloge, 137 à 145, cours Lafayette. — Tous les soirs, spectacle concert. Nombreuses attractions.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 21122

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabric. de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Graviers, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Freydier-Gouy); Chaux des Barbrières (Drôme).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabricate de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées, Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYONNAISE

CARRELAGES ET REVÊTEMENTS

Entreprises pour Grandes Administrations, Hôpitaux,
Etablissements Religieux et Industriels, Châteaux, Villas.

TUILES,
BRIQUES,
BOISSEAUX,
WAGONS-LACOTE
et tous Produits de la

GRANDE TUILERIE DU RHONE
de Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône)

MÉDAILLE D'ARGENT, PARIS, 1889. — MÉDAILLE D'OR, LYON, 1894

TUYAUX EN GRÈS ET PRODUITS RÉFRACTAIRES
De M^r. PROST et PICARD, à GIVORS (Rhône)
LYON, 2, place Fléney, 2
(ancienne place Saint-Pierre)

CARREAUX en grès et faïence de Boch frères, de Maubeuge.
CARREAUX et PAVAGES de DeFrance et C^{ie} (Sarreguemines)
CARREAUX en terre de Marseille et d'Orange.
CARREAUX en ciment.
CARREAUX des Faïenceries de Creil et
Montereau, pour Revêtements.
TOMETTES de Salernes.

—
DÉCORATIONS

—
ÉMAUX

MANUFACTURE DE BRONZES D'ARTS

Civils et religieux

SPÉCIALITÉ DE BRONZES

Pour autels et monuments publics

Atelier de Modelages d'après Dessins

Gustave VINCENT ✠

ROMANS (Drôme)

HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY

Le plus hautes récompenses pour cette industrie

—
ENVOI D'ALBUM ET TARIF SUR DEMANDE

—
TÉLÉPHONE

—
IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE

—
ANCIENNE MAISON PITRAT AINÉ

Alexandre REY, Successeur

4, rue Gentil, Lyon

ARDOISES

de LABASSÈRE (Hautes-Pyrénées)

FAVRE FRÈRES

50, 51, 52, quai de Seriz, LYON

SEULS CONCESSIONNAIRES POUR L'EST ET LE MIDI DE LA FRANCE

DU COMITÉ DES VENTES DES ARDOISES DE LABASSÈRE

KÖRTING FRÈRES

67 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, BREVETÉS S. G. D. G.

100.000 APPLICATIONS

BUREAUX ET ATELIERS : 20, RUE DE LA CHAPELLE, 20, PARIS

Appareils à jets — Pulsomètres — Appareils de Chauffage

INJECTEURS UNIVERSELS B. S. D. G.

De toutes grandeurs, prenant l'eau dans la bêche d'alimentations, à 66° c.; aspirant jusqu'à 6" 1/2 de l'eau froide. Grande économie. — Introduction de l'eau dans les générateurs à plus de 100°. — 50.000 applications.

PULSOMÈTRES SYSTÈME KÖRTING

40 0/0 d'économie de vapeur. Pour tous débits jusqu'à 10.000 litres par minute. — Remplaçant avantageusement tout système de pompes.

Les seuls vraiment pratiques.

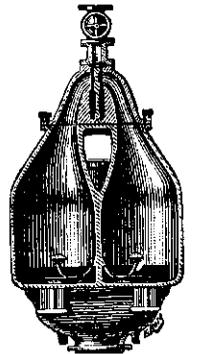
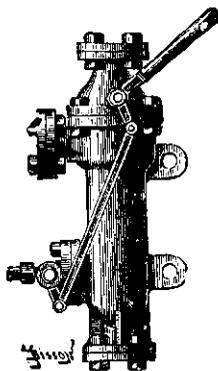
CONDENSEURS AUTOMATIQUES A JET D'EAU

POUR MACHINES A VAPEUR DE TOUTES GRANDEURS

Ni pompe à eau, ni pompe à air. Économie considérable de vapeur. Augmentation de la force de la machine.

INSTALLATION COMPLETE DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION

au moyen de tuyaux et éléments à ailettes développant une surface de chauffe énorme. Entreprise à forfait



Moteurs à Gaz, système perfectionné. **Ventilateurs de cheminées**, en fer, plomb, etc., pour tous usages. **Agitateurs de Liquides** à jet de vapeur pour l'épuration des eaux d'alimentation ou mélange de liquides avec produits chimiques. **Aspirateurs et Compresseurs** d'air ou de gaz, pouvant faire un vide ou une compression de 66 ou 68 c/m de mercure. **Elevateurs** ou pompes à jet de vapeur. **Pompes de cale**. **Pompes à incendie**. Elevateurs de circulation pour cuvier à couler les étoffes pompes pneumatiques pour laboratoires. **Valves pour eau et vapeur**. **Purgeurs automatiques** pour conduites de vapeur. Appareils spéciaux pour usines à gaz et verreries. **Graisiers automatiques à graisse solide**, 90 0/0 d'économie. Produits d'amiante américaine.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

PLANS, DEVIS, RENSEIGNEMENTS ET PROSPECTUS GRATIS ET FRANCO SUR DEMANDE